

La Présidence

De la Polynésie française

**BUREAU DE LA COMMUNICATION**

***Mercredi 21 janvier 2015***

**Compte rendu du Conseil des Ministres**

**Défiscalisation locale pour trois projets de rénovation hôtelière et deux projets d’acquisition de navires**

Le Conseil des ministres a accordé, en vertu des dispositions relatives au régime des investissements indirects, la défiscalisation locale pour la réalisation de trois projets de rénovation hôtelière (hôtels Hilton de Bora Bora et Moorea et le Moorea Pearl Resort) et deux projets d’acquisition de navires destinés à la navigation charter ou à la croisière (Archipel croisières et Tradewinds Tahiti).

Le montant total des crédits d’impôts accordés, qui s’élève à un peu plus d’1 milliard Fcfp permet d’accompagner la réalisation de 3,5 milliards Fcfp d’investissements par les entreprises bénéficiaires, participant ainsi à l’amélioration de la qualité de l’offre touristique de la Polynésie.

**Analyse des emplois, des effectifs et des compétences des services et des établissements publics administratifs**

La gestion rationnelle, prévisionnelle et transparente des ressources humaines constitue un axe majeur de la modernisation de l’administration que le gouvernement entend mettre en œuvre dès 2015. Les décisions prises en cette matière doivent s’appuyer sur les travaux de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences.

Il est ainsi nécessaire de procéder à une mise à jour, une analyse et une synthèse des travaux déjà effectués auprès des services et des établissements publics à caractère administratif afin de déterminer précisément les compétences dont dispose l’administration et d’actualiser une projection des besoins en ressources humaines de l’administration à moyen terme.

Ces travaux permettront particulièrement de classer les emplois selon des critères objectifs afin de les prioriser en vue de permettre d’effectuer un choix éclairé tant sur l’opportunité d’organiser des concours externes, internes ou d’intégration, que sur la nécessité de recruter des agents non titulaires sur certains emplois, sur les redéploiements de personnels envisageables, sur le sort des postes libérés par les départs à la retraite et sur les modalités d’un éventuel plan de départ volontaire. Les résultats de cette analyse qui intégreront l’étude des métiers pourront également constituer une aide lors de l’élaboration du plan de formation 2016-2018, alimenter la réflexion sur l’évolution des règles en matière de mobilité et de déroulé de carrière des fonctionnaires et esquisser l’identification des postes présentant des sujétions particulières dans le cadre d’une réforme du régime indemnitaire.

Cette analyse en matière de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences suppose une projection de l’action administrative à moyen terme. Cette projection est de la compétence de chaque responsable de structure administrative et se fonde sur la détermination et la priorisation des politiques publiques par les décideurs et les lettres de missions aux chefs de service.

Une formation sera mise en œuvre par la direction générale des ressources humaines en 2015 pour apporter un soutien méthodologique en cas de besoin. S’agissant des établissements publics administratifs, les objectifs pourront être annoncés lors des conseils d’administration.

**Publications de l’Institut Malardé : reconnaissance de la qualité des travaux par la communauté scientifique internationale**

Depuis plusieurs années, la Direction de l’Institut Louis Malardé, relayée par son conseil scientifique, développe l’activité de publications dans les revues à forte audience et reconnaissance scientifique. Cette initiative voulue par le Docteur Patrick Howell permet aujourd’hui à l’Institut Louis Malardé, organisme de recherche polynésien, de rayonner sur la scène internationale pour la reconnaissance de son travail scientifique.

Tout récemment, en novembre 2014, la revue The Lancet a publié un article rédigé par les Docteurs Cao-Lormeau et Musso, respectivement chercheur et directeur au sein du pôle de recherche et de veille sur les maladies infectieuses émergentes (PMIE) de l’Institut Louis Malardé (ILM) portant sur l’émergence des arbovirus (dengue, zika, chikungunya) dans la région Pacifique.

Les revues scientifiques sont classées en fonction de leur « facteur d’impact » calculé sur la base de la qualité des publications, du nombre de citations et de leur impact sur l’avancée de la science. *The Lancet,* revue qui a publié l’article de l’ILM, est une revue médicale britannique classée deuxième au niveau mondial des publications médicales généralistes grâce à un « facteur d’impact » de 39,07.

L’ILM, déjà reconnu mondialement pour l’excellence de ces travaux scientifiques sur la ciguatera, confirme également sa présence parmi les organismes mondialement reconnus pour sa maitrise des maladies infectieuses émergentes telles que la dengue, le zika et le chikungunya. A titre d’exemple, le PMIE (pôle de recherche et de veille sur les maladies infectieuses émergentes) a publié ces deux dernières années cinq articles dans la revue « *Emerging Infectious Diseases* », première revue mondiale. Ces publications sont une reconnaissance par la communauté scientifique internationale de la qualité des travaux menés au sein du PMIE.

**Comité consultatif pour une stratégie de l’innovation**

Avec le soutien de la Commission Européenne, l’Association des Pays et Territoires d'Outre-mer de l'Union européenne (OCTA) a initié le projet “Stratégies Territoriales pour l’Innovation”, qui offre des services d’assistance technique sur demande aux gouvernements des Pays et Territoire d’Outre-Mer (PTOM).

Le gouvernement entend faire de l’innovation l’un des axes privilégiés du développement durable de la Polynésie française, dès lors qu’elle participera à la nécessaire diversification de notre économie et améliorera sa compétitivité régionale et globale. Afin de s’inscrire dans cette dynamique, le gouvernement de la Polynésie française a désigné un coordonnateur de l’innovation et acté la mise en place d’un comité consultatif pour élaborer sa propre stratégie de l’innovation.

Ce comité doit s’assurer de la cohérence et de l’adaptabilité de nos innovations aux besoins de la Polynésie française. Pour ce faire, la stratégie que ce dernier devra mette en œuvre s’articulera autour d’un axe comprenant l’économie (tourisme, secteur primaire et numérique), la recherche et l’enseignement supérieur afin d’inventorier et prioriser les possibilités d’innovations dans ces secteurs.

Ce comité consultatif sera composé par les représentants des ministères directement concernés, et intègrera également le secteur privé et plus particulièrement les entreprises dont le quotidien est de chercher, trouver et faire la promotion des solutions innovantes.

-o-o-o-o-o-